

Protocole sanitaire

Ce document est étroitement associé à un document annexe de pilotage des mesures de prévention et de suivi sanitaire ainsi que de la fiche de consignes aux enseignants et aux encadrants

- Une information précise du proviseur est envoyée à toute la communauté éducative sur la conduite à tenir
 - Informer tous les personnels et les parents d'élèves hors de Chine de l'obligation d'une quarantaine au retour en Chine respectant strictement les consignes des autorités chinoises à la date du retour
 - Toute personne venant de l'étranger qui a rejoint récemment Pékin doit :
 - Avoir fait une quarantaine de 14 jours
 - N'avoir aucun symptôme
 - Avoir fait le test de dépistage au COVID-19 et avoir un résultat négatif
 - Toute personne qui a suivi un traitement médical hors maladies chroniques doit :
 - Présenter un certificat médical certifiant la guérison totale
 - Demander l'autorisation au proviseur de retourner au lycée
- Interdiction à toute personne autre que les personnels et les élèves de rentrer dans l'établissement
- En cas d'entrée obligatoire d'un visiteur, celui-ci doit se faire enregistrer et se faire prendre la température puis il est accompagné par un gardien jusqu'au lieu et à la personne du lycée concernée, puis accompagné pendant sa présence au lycée puis raccompagné jusqu'à la sortie du lycée
- Un espace extérieur est aménagé devant le lycée pour les parents qui accompagnent leurs enfants
- Si un élève ou un personnel présentent des symptômes de fièvre (supérieur ou égal à 37,3°), de toux ou de difficultés respiratoires, ils ne se présentent pas au lycée et doit en informer immédiatement la direction. En cas de fausse déclaration, la famille de l'élève ou le personnel engage sa responsabilité auprès des autorités chinoises. Le service de santé du lycée doit régulièrement suivre l'évolution de l'état de santé de ladite personne et en informer en temps réel le service de santé chinois et la commission éducative de Chaoyang et de Pékin si le résultat est positif au COVID-19.
- Pour toute entrée dans le lycée :
 - Contrôle strict d'identité
 - Test de température obligatoire
 - Port du masque obligatoire (délivré par les familles pour les élèves et le lycée pour les personnels)
 - Respect des distances de sécurité entre les personnes (1m)
- A l'intérieur du lycée :
 - Port du masque obligatoire sauf pour boire et manger
 - Lavage et désinfection régulière des mains
 - Tous les espaces sont équipés de liquides pour se laver et se désinfecter les mains
 - Aucune classe ne dépasse 25 élèves
 - Pour toutes les classes et dans tous les espaces du lycée, une distance d'un mètre entre chaque personne est obligatoire
 - La classe est le seul regroupement élèves possible
 - Chaque classe dispose d'un circuit de circulation et d'un espace attitré (terminale au troisième étage et 3^{ème} au second étage)
 - La récréation se fait dans la classe de cours pour les élèves de Terminale et dans la cour du collège pour ceux de 3^{ème} en présence d'assistants d'éducation

- **Si un cas est suspecté (fièvre supérieure ou égale à 37,3°C/toux/difficultés respiratoires) :**
 - A son arrivée au premier contrôle de température à l'entrée à l'extérieur du lycée :
 - L'élève est conduit par le surveillant à l'isolement dans la tente prévue à cet effet
 - L'infirmière équipée en conséquence vérifie à nouveau la température et en fonction de celle-ci :
 - Appelle la famille pour venir récupérer l'élève et celui-ci revient au lycée avec une attestation de son centre de santé de quartier
 - Accompagne l'élève vers l'hôpital habilité.
 - Appelle une ambulance pour transférer l'élève vers l'hôpital habilité
 - Dans ces deux derniers cas, les autorités chinoises et les autorités françaises sont informées.
 - Au deuxième contrôle de température à l'intérieur du lycée :
 - Si la température est strictement inférieure à 37,3°C, l'élève peut aller en classe.
 - Si la température est égale ou supérieure à 37,3°C, un autre contrôle de température au thermomètre au mercure est effectué :
 - Si la température est strictement inférieure à 37,3°C, l'élève peut aller en classe.
 - Si la température est égale ou supérieure à 37,3°C, l'élève est conduit à la salle d'isolement près de l'infirmerie. L'infirmière équipée en conséquence vérifie à nouveau la température et en fonction de celle-ci prend les mesures de retour à la maison ou vers un transfert vers l'hôpital habilité tel que décrit plus haut.
 - Pendant un cours en classe ou à la récréation :
 - L'enseignant appelle l'infirmière, l'élève reste à l'endroit où il se trouve et l'infirmière protégée par un équipement de sécurité vient le chercher pour le conduire dans la salle de confinement attenante à l'infirmerie.
 - L'infirmière consulte par téléphone un médecin chinois référent qui en fonction de la description des symptômes décide ou pas d'une hospitalisation.
 - Les autres élèves de la classe mettent immédiatement le masque N95 et toutes les personnes adultes en contact avec l'élève concerné restent confinés dans une autre salle de classe avec port du masque N95 jusqu'à la communication du résultat du test. Tous les parents sont immédiatement et régulièrement informés par le service de vie scolaire et le proviseur-adjoint. En cas de test négatif, chaque personne rentre chez soi, en cas de test positif, chacun est amené à suivre les consignes des autorités chinoises.
 - L'équipe de direction et les chefs de service se réunissent immédiatement en cellule de crise dans le bureau du proviseur.
 - Les autorités chinoises et les autorités françaises (poste et AEFÉ) sont informées régulièrement dès la découverte de la suspicion d'un cas jusqu'au résultat du test.
 - Les locaux potentiellement contaminés sont immédiatement désinfectés.